

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
26/02/2019

Date d'affichage
26/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole, Mme VILLENEUVE Odile donne pouvoir à Mme BOUTROUX Stéphanie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERCHEM Franck, M. ROYER Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2019/03/01/0070

Objet : Construction bâtiment ESEC : Demande de subvention et plan prévisionnel de financement

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2018 - n°2018/10/26/0036, concernant le "lancement de l'appel d'offre mission maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un ensemble immobilier CANTINE/MÉDIATHÈQUE. Elle présente le diagnostic et l'avant projet sommaire établi.

Le montant total de l'opération s'élève à la somme de :

Coût estimatif des travaux.....	580 000 € HT
Maîtrise d'oeuvre.....	51 040 € HT
Étude de sol géotechnique, mission SPS, CT.....	10 000 € HT

Coût global de l'opération HT.....	641 040 € HT
TVA 20%.....	128 208 € HT
Coût TTC.....	769 248 € HT

Elle propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'opération prévisionnelles des travaux
- De solliciter une subvention d'état au titre de la DETR 2019
- De solliciter auprès de Vichy Val d'Allier le FICT 2015 à 2020
- D'approuver le plan de financement ci-annexé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions, et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAGNET
Le Maire,

